

04-17-2003



OFFICE OF PATENT RECORDS

APR 15 PM 2: 22

102422820

4-15-03

RECORDATION FORM COVER SHEET
TRADEMARKS ONLY

TO: The Commissioner of Patents and Trademarks: Please record the attached original document(s) or copy(ies).

Submission Type

- New
- Resubmission (Non-Recordation)
Document ID #
- Correction of PTO Error
Reel # Frame #
- Corrective Document
Reel # Frame #

Conveyance Type

- Assignment License
- Security Agreement Nunc Pro Tunc Assignment
- Merger
Effective Date
Month Day Year
- Change of Name
- Other

Conveying Party

Mark if additional names of conveying parties attached

Name

Execution Date
Month Day Year

Formerly

- Individual General Partnership Limited Partnership Corporation Association
- Other
- Citizenship/State of Incorporation/Organization

Receiving Party

Mark if additional names of receiving parties attached

Name

DBA/AKA/TA

Composed of

Address (line 1)

Address (line 2)

Address (line 3)

City

State/Country

Zip Code

- Individual General Partnership Limited Partnership If document to be recorded is an assignment and the receiving party is not domiciled in the United States, an appointment of a domestic representative should be attached. (Designation must be a separate document from Assignment.)
- Corporation Association
- Other
- Citizenship/State of Incorporation/Organization

FOR OFFICE USE ONLY

04/16/2003 DBYRNE 00000048 2021611

40.00

Public burden reporting for this collection of information is estimated to average approximately 30 minutes per Cover Sheet to be recorded, including time for reviewing the document and gathering the data needed to complete the Cover Sheet. Send comments regarding this burden estimate to the U.S. Patent and Trademark Office, Chief Information Officer, Washington, D.C. 20231 and to the Office of Information and Regulatory Affairs, Office of Management and Budget, Paperwork Reduction Project (0651-0027), Washington, D.C. 20503. See OMB Information Collection Budget Package 0651-0027, Patent and Trademark Assignment Practices. DO NOT SEND REQUESTS TO RECORD ASSIGNMENT DOCUMENTS TO THIS ADDRESS.

Mail documents to be recorded with required cover sheet(s) information to:
Commissioner of Patents and Trademarks, Box Assignments, Washington, D.C. 20231

TRADEMARK

REEL: 002713 FRAME: 0489

Domestic Representative Name and Address

Enter for the first Receiving Party only.

Name

Address (line 1)

Address (line 2)

Address (line 3)

Address (line 4)

Correspondent Name and Address

Area Code and Telephone Number

Name

Address (line 1)

Address (line 2)

Address (line 3)

Address (line 4)

Pages

Enter the total number of pages of the attached conveyance document including any attachments. #

Trademark Application Number(s) or Registration Number(s)

Mark if additional numbers attached

Enter either the Trademark Application Number or the Registration Number (DO NOT ENTER BOTH numbers for the same property).

Trademark Application Number(s)

Registration Number(s)

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

| | | |
|--|----------------------|----------------------|
| <input type="text" value="2,021,611"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Number of Properties

Enter the total number of properties involved. #

Fee Amount

Fee Amount for Properties Listed (37 CFR 3.41): \$

Method of Payment: Enclosed Deposit Account

Deposit Account

(Enter for payment by deposit account or if additional fees can be charged to the account.)

Deposit Account Number: #

Authorization to charge additional fees: Yes No

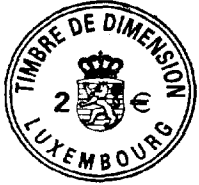
Statement and Signature

To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document. Charges to deposit account are authorized, as indicated herein.

Michael L. Dever
Name of Person Signing


Signature

4/10/03
Date Signed



VANGUARD INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 21 mars 2002 – numéro 373/02

L'an deux mille deux, le vingt et un mars.

Pardevant Maître **Frank BADEN**, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VANGUARD INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24961, constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 13 décembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1052 du 22 novembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Mademoiselle Séverine CORDONNIER, employée privée, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Claire SANSON, employée privée, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien DODO, employé privé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

ORDRE DU JOUR :

1) Modification de la dénomination sociale de «VANGUARD INTERNATIONAL SA» en «**SOLIDEAL HOLDING SA**» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts ;

2) Ajout à l'article 1 des statuts de deux paragraphes ayant la teneur suivante , et modification subséquente dudit article :

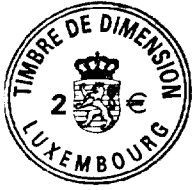
« Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. »

3) Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.000.000,- (six millions d'euros) à EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles. Le capital social est désormais fixé à EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale. Modification subséquente de l'article 3 des statuts ;

4) Introduction d'un capital autorisé à concurrence de EURO 8.000.000,- (huit millions d'euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EURO 8.000.000,- (huit millions d'euros) à EURO 16.000.000,- (seize millions d'euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

« Le capital social est fixé à EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.



Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros) à EUR 16.000.000,- (seize millions d'euros). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

5) Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé ;

6) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution:

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de VANGUARD INTERNATIONAL S.A. en "**SOLIDEAL HOLDING S.A.**".

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide d'ajouter deux nouveaux paragraphes à l'article 1^{er} des statuts.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

ARTICLE 1^{er}:

Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de "**SOLIDEAL HOLDING S.A.**".

Cette société aura son siège à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

ARTICEL 1: (version anglaise)

There exists a holding company under the name of "**SOLIDEAL HOLDING S.A.**".

The registered office of the company is situated at Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The duration of the company is unlimited.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000.- €) pour le porter de son montant actuel de six millions d'euros (6.000.000.- €) à huit millions d'euros (8.000.000.- €) sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000.- €) prélevé sur les résultats reportés de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels "résultats reportés" par une situation comptable de la Société arrêtée au 31 janvier 2002 ainsi que par une attestation signée par deux administrateurs du 20 mars 2002. Ces documents resteront annexés aux présentes.

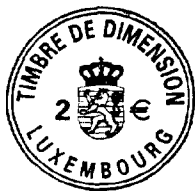
Le capital social est désormais fixé à huit millions d'euros (8.000.000.- €) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide d'introduire un capital autorisé à concurrence de huit millions d'euros (8.000.000.- €), permettant au conseil

d'administration de porter le capital social de son montant actuel de huit millions d'euros (8.000.000.- €) à seize millions d'euros (16.000.000.- €).

L'Assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.



Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans jusqu'au 21 mars 2007.

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

ARTICLE 3:

"Le capital social est fixé à EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros) à EUR 16.000.000,- (seize millions d'euros). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se

révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues par la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

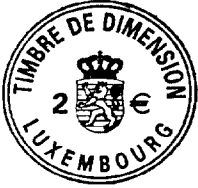
Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi."

ARTICLE 3: (version anglaise)

The corporate capital is fixed EUR 8.000.000,- (eight million euros) represented by 1.250 (one thousand two hundred and fifty) shares without any par value.



Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by EUR 8.000.000,- (eight million euros) in order to raise it from EUR 8.000.000,- (eight million euros) to EUR 16.000.000,- (sixteen million euros). The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of

Directors is authorized to increase the corporate capital even by the incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital. The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The Company may repurchase its own shares under the provisions foreseen by law.

Evaluation des frais.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison des présentes, approximativement à la somme de deux mille huit cents euros (2.800.- €)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: S.CORDONNIER, C.SANSON, S.DODO et F.BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2002

Volume 134S, folio 68, case 8

reçu: douze euros

12.- €

Le Receveur (s) MULLER.

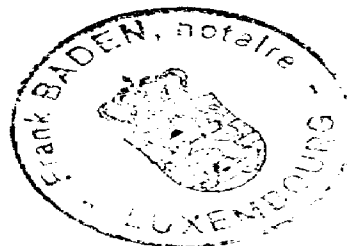
- POUR EXPEDITION CONFORME -
délivrée à la société sur demande

Luxembourg, le 2 avril 2002

Coût de cette
expédition:

Rôles : 12,40

Timbres : 10,00
22,40



CERTIFICATION

I hereby certify that the Change of Name document from Vanguard International

S.A. to Solideal Holding S.A. is a true and exact copy of the original Change of Name.

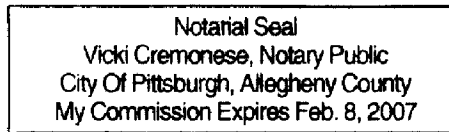
4/15/03

Date

Vicki Cremonese

Vicki Cremonese

Notary Public



Member, Pennsylvania Association Of Notaries